

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26222**

Intitulé

Photographe professionnel(le)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

ETPA Toulouse

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le photographe professionnel exerce son activité en tant que travailleur indépendant et/ou en tant que salarié.

A ce titre ses activités se déclinent comme suit :

Son activité est double :

. Répondre à des commandes de production d'images. Pour cela, le photographe doit travailler en trois étapes, valables autant pour la photo de studio que pour la photo en extérieur (de type reportage) : l'étape de pré-production (recherches du lieu, des intervenants, du matériel nécessaires et chiffrage de la prestation), l'étape de production durant laquelle le professionnel met en place le dispositif technique et humain, effectue les prises de vue, gère ses acquisitions ainsi que leur flux), et enfin l'étape de post-production (sélection et traitement des images, livraison au client, gestion du développement, gestion de l'archivage et facturation).

. De manière constante, le photographe doit veiller au développement de son activité commerciale. Pour ce faire, il doit enrichir son dossier artistique personnel, participer à des manifestations et rencontres professionnelles, participer à l'organisation d'événements, participer à des expositions et publications, créer des supports de communication et mettre en place une veille technologique et créative.

Ses activités impliquent également qu'il doit posséder des connaissances :

- en gestion comptable.
- en droit d'auteur et droit à l'image.

Les capacités attestées :

- répondre de manière pertinente et organisée à une commande de prise(s) de vue en studio et/ou en extérieur et gérer les étapes de pré-production, de production et de post-production,
- mettre en oeuvre avec maîtrise les techniques de prise de vue en studio et/ou en extérieur et les techniques de traitement de l'image,
- développer un réseau professionnel, communiquer et coopérer avec les différents intervenants afin de développer son activité commerciale,
- assurer une veille technique et artistique tout en développant ses connaissances.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Photographie.

Très divers dans tous les métiers de l'image et les domaines de l'art et de la culture.

Photographe indépendant - Artiste - Photographe salarié d'une entreprise ou institution publique - Photographe dans l'édition ou la presse - Enseignement.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1201 : Photographie

E1306 : Prépresse

E1203 : Production en laboratoire photographique

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

A travers un contrôle continu et des mises en situations professionnelles, chaque étudiant est évalué sur ses compétences en matière de :

- Créativité artistique et culturelle.
- Capacité de scénarisation et mise en scène.
- Productions photographiques en studio et en reportage (nature morte, portrait, architecture,...) sur la base de thèmes libres et de thèmes imposés en respectant un cahier des charges.
- Valorisation du travail artistique (mise en forme d'un book professionnel).
- Traitement des images (développement, retouche, éditing, classement)
- Capacités commerciales.
- Capacités en droit d'auteur et droit à l'image.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Photographe, Grand reporter Travailleur indépendant. Photographe à l'Agence Vue. Artiste. Travailleur indépendant. Responsable clientèle dans un laboratoire Salarié. Enseignant. Responsable des études en prise De vue (ETPA). Photographe auteur. Travailleur indépendant. Photographe. Travailleur indépendant.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Photographe, Grand reporter Travailleur indépendant. Photographe à l'Agence Vue. Artiste. Travailleur indépendant. Responsable clientèle dans un laboratoire Salarié. Enseignant. Responsable des études en prise De vue (ETPA). Photographe auteur. Travailleur indépendant. Photographe. Travailleur indépendant.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Photographe, Grand reporter Travailleur indépendant. Photographe à l'Agence Vue. Artiste. Travailleur indépendant. Responsable clientèle dans un laboratoire Salarié. Enseignant. Responsable des études en prise De vue (ETPA). Photographe auteur. Travailleur indépendant. Photographe. Travailleur indépendant.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Photographe, Grand reporter Travailleur indépendant. Photographe à l'Agence Vue. Artiste. Travailleur indépendant. Responsable clientèle dans un laboratoire Salarié. Enseignant. Responsable des études en prise De vue (ETPA). Photographe auteur. Travailleur indépendant. Photographe. Travailleur indépendant.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Photographe professionnel" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Photographe professionnel(le)" avec effet au 10 avril 2015, jusqu'au 07 juin 2021.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

www.etpa.com

Lieu(x) de certification :

ETPA Toulouse : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

ETPA

7, rue Eugène Labiche

31200 TOULOUSE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ETPA Toulouse

Historique de la certification :

Etablissement d'enseignement supérieur en photographie depuis 1974.

Certification précédente : Photographe professionnel